

FACILITER L'ACCÈS AUX VÉHICULES PROPRES ET DÉVELOPPER LEUR UTILISATION

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilités
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ▢ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ▢ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

[ODD-ONU](#) : 3-7-9-11-12-13
[SRCAE](#) : Orientations TRA3.2 AIR1.3
[PCAEM](#)
 Action AIR3 – AIR7
[PPA](#) : Défi Transport 6
En lien avec l'action :
 1.1.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

EDF, GRDF, ALEC-MVE, Communes, IDF Mobilités, Région IDF


SERVICES MOBILISÉS :

Cellule Communication, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux

Contexte - Enjeux

En 2017, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs vendus en France se sont établies à 111 g CO₂/km. Le territoire s'engage à promouvoir l'utilisation de véhicules propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi améliorer la qualité de l'air en milieu urbain. Cela passe par le développement de la mobilité hybride et électrique et des véhicules fonctionnant au GNV ou à l'hydrogène.

Ainsi, le Territoire a vocation à s'inscrire dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) instituée par la Métropole du Grand Paris.

Modalités de mise en œuvre :**1. INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LES SUBVENTIONS EXISTANTES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES PROPRES**

- Recensement des subventions existantes pour l'achat de véhicules propres pour les particuliers et professionnels
- Intégration de ces éléments dans le guide des aides financières réalisé dans le cadre de l'action 3.1.1

2. AUGMENTER LE NOMBRE DE POINTS DE RAVITAILLEMENT POUR LES VÉHICULES PROPRES

- Recensement et évaluation des besoins en termes de ravitaillement des véhicules propre (Points de recharge électrique, de ravitaillement en gaz (GNV, bioGNV), hydrogène).
- Travail en collaboration avec les communes et les partenaires pour développer l'offre.
- Sensibiliser et mobiliser le tissu économique local et favoriser les conversions de flotte aux mobilités propres (GNV, Bio GNV, électricité, hydrogène...).

3. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE STATIONS GNV ET BIO GNV

- Diagnostic et recensement de l'existant.
- Réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des points de ravitaillement pour les véhicules propres.
- Accompagnement du développement de l'offre de ravitaillement notamment en identifiant du foncier disponible dans les zone ciblées par le Schéma Directeur.

Résultats attendus :

- Augmentation de la part de véhicules propres dans le parc de VU, VUL, PL, cars et BOM de l'Intercommunalité
- Augmentation du nombre de points de ravitaillement

Indicateurs :

- Pourcentage de véhicules propres (électriques, GNV, hydrogène,..)**
- Nombre de point de ravitaillement**

**Calendrier**

2019 | Réalisation du guide des aides financières

2020-2025 | Actualisation du guide

2020-2021 | Recensement des points de ravitaillement

2020-2025 | Travail en collaboration avec les communes et les partenaires pour développer l'offre de ravitaillement pour les véhicules propres